

Strasbourg, le 09 mars 2026

Carnaval 2026 : *Embarquez pour un voyage légendaire avec Louisa & Côme*

Le samedi 28 et le dimanche 29 mars, comme chaque année, le Carnaval de Strasbourg invite petits et grands à se rassembler dans les rues pour chasser le froid et célébrer l'arrivée des beaux jours.

L'ensemble du défilé, du Village de Carnaval et des animations sera composé de Strasbourgeois et Strasbourgeoises costumés, d'associations locales, de groupes professionnels et de structures carnavalesques, ayant œuvré pour retracer le fabuleux voyage de Louisa et Côme.



Un jour, les deux enfants découvrent une drôle de montgolfière cachée non loin de chez eux. Elle semblait ancienne et pleine de mystère. Intrigués mais joueurs, ils montèrent dedans pour s'amuser. Soudain, la montgolfière se mit doucement à bouger comme si elle s'était réveillée. Et, dans un souffle magique, elle s'éleva dans les airs. À bord, Louisa et Côme traversèrent les nuages avant d'arriver dans un monde merveilleux peuplé d'animaux fantastiques et de créatures légendaires. Leurs yeux s'illuminèrent : une grande aventure venait de commencer !





La grande cavalcade démarrera le dimanche 29 mars 2026 à 15h11, route de Vienne (devant la Cité de la Musique et de la Danse). Ce cortège de 2,1km s'inspire cette année des chapitres du voyage des deux enfants, entourés de créatures mythiques et d'animaux malicieux. Chaque groupe illustrera une étape de celui-ci.

Louisa et Côme seront interprétés par plusieurs personnes tout au long du cortège. Objets roulants ou volants, personnages costumés et musiques entraînant, rythmeront cette édition placée sous le signe de la magie et de l'émerveillement.

Le parcours reste identique à 2025, allant de la route de Vienne à la place Kléber et passant par la place d'Austerlitz, la rue de Zurich, le quai des Bateliers, le pont du Corbeau...

Comme l'an passé, l'association de danse Candela imagine une chorégraphie pour les Strasbourgeois et Strasbourgeoises volontaires, afin qu'ils puissent vivre le carnaval de l'intérieur en rejoignant une troupe le temps des préparatifs et ainsi prendre part au défilé lors de la grande cavalcade.

Répétition le 15 mars de 14h à 17h (Maison des Syndicats, 1 rue Sédillot à Strasbourg). Âge minimum requis : 7 ans.

Inscription obligatoire, sous réserve de places disponibles : <https://demarches.strasbourg.eu/masques/carnaval-strasbourg-2026/>

Pour distiller l'ambiance carnavalesque dans la ville au-delà de la déambulation, la deuxième édition du Village de Carnaval **se tiendra le samedi 28 et dimanche 29 mars de 14h à 18h sur la terrasse Rohan**. Au programme, diverses activités seront proposées : décoration d'un dragon géant, fabrication de masques magiques, initiation aux jeux créatifs, atelier paillettes et lecture de contes fantastiques. Ces temps forts s'adressent aux petits comme aux plus grands.

Programme et détails sur les associations et structures locales mobilisées lors du défilé : strasbourg.eu/carnaval2026

Contact Presse :
Service presse – info.presse@strasbourg.eu – 03.68.98.68.71
strasbourg.eu/espace-presse



CIRCULATION ET STATIONNEMENT LORS DE L'ÉVÈNEMENT

Pour que cet évènement se déroule dans les meilleures conditions, des mesures de circulation et de stationnement seront applicables dans le périmètre itinérant.

La circulation sera interrompue en fonction des différentes étapes de l'organisation du défilé carnavalesque, à savoir :

- **Sur la route de Vienne**, entre l'avenue du Rhin et le quai Koenig (à hauteur du Pont d'Austerlitz) **entre 10h et 18h** pour la mise en place d'une zone de contrôle
- **Sur l'itinéraire du cortège, à partir de 12h** : interruption de la circulation en fonction des impératifs de sécurité et sur l'initiative des services de police : **route de Vienne - pont d'Austerlitz – place du Maréchal de Lattre de Tassigny – rue de la Brigade Alsace-Lorraine – place d'Austerlitz – rue des Orphelins – place de Zurich – rue de Zurich - quai des Bateliers – place du Corbeau – pont du corbeau - rue du Vieux Marché aux Poissons – place Gutenberg – rue des Grandes Arcades – place Kléber**
- **Aux abords du parcours à partir de 12h** : interruption de la circulation en fonction des impératifs de sécurité et mise en impasse des rues adjacentes sur l'initiative des services de police
- **Neutralisation ponctuelle de la piste cyclable bidirectionnelle** entre l'avenue du Rhin et le Pont d'Austerlitz ; la déviation s'effectuera :
 - **au Sud** : route de Vienne => rue de la Thumenau => Parc de l'Etoile et inversement ;
 - **au Nord** : quai du Général Koenig => Passerelle Braque => rue du Bassin d'Austerlitz => Passerelle Miro => quai Jeanne Helbling => place Dauphine => route de Vienne => quai Fustel de Coulanges => Parc de l'Etoile => rue de la Thumenau => route de Vienne

Le stationnement des véhicules sera interdit et qualifié gênant (art R 417-10 du Code de la Route) :

- **du 25 au 31 mars 2026** : place du MARCHE AUX POISSONS (installation d'un conteneur).
- **du 28 mars 2026 à partir de 6h au 29 mars 2026 à 22h** : sur l'ensemble de la place du MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, y compris les taxis ;
- **du 28 mars 2026 à partir de 18h au 29 mars 2026 à 22h** : sur l'ensemble de la place de L'ETOILE, y compris les BUS ;
- **le 29 mars 2026, de 1h à 20h** sur l'ensemble du trajet de la cavalcade mentionné ci-dessus :
 - Quai SAINT-NICOLAS, entre la rue d'or et la place du Corbeau ;
 - rue JACQUES PEIROTRES, entre la rue de Bienne et la rue de la Brigade Alsace-Lorraine ;
 - rue SEDILLOT, entre la rue de la Première Armée et la rue de la Brigade Alsace-Lorraine ;



- rue de SOLEURE, entre la rue de Berne et la rue de la Brigade Alsace Lorraine ;
entre la rue des Orphelins et le Collège Fustel de Coulanges ;
- rue de BERNE, entre la rue des Orphelins et la rue de Soleure ;
- rue de SCHAFFHOUSE, entre la rue des Orphelins et la rue Saint-Gothard ;
- place de ZURICH, entre la rue Saint-Gothard et la rue des Orphelins ;
- rue des BATELIERS ;
- rue SAINTE-CATHERINE, entre la rue de Zurich et la rue de la Krutenau ;
- quai des BATELIERS, entre la rue de Zurich et la place du Corbeau ;
- rue MODESTE SCHICKELE ;
- place SAINTE MADELEINE ;
- place du CORBEAU ;
- rue des BOUCHERS, entre la rue des Bœufs et la place du Corbeau ;
- rue de la DOUANE ;
- rue des SERRURIERS, entre la place Gutenberg et la rue de la Division Leclerc ;
- rue du TEMPLE NEUF, entre la place et la rue des Étudiants.

